

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Créancecy

**dossier n° PC 021 210 20 B0003**

date de dépôt : 2 juillet 2020

demandeur : **Monsieur Jean-Paul GOURBEYRE**  
pour : **La transformation d'un garage en salle à manger**adresse terrain : **2 chemin de Halage lieu-dit Escommes, à Créancecy (21 320)****ARRÊTÉ****A2020-33****refusant un permis de construire  
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle présentée le 2 juillet 2020 par Monsieur Jean-Paul GOURBEYRE demeurant 2 chemin de Halage lieu-dit Escommes, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour la transformation d'un garage en salle à manger ;
- Sur un terrain situé 2 chemin de Halage lieu-dit Escommes, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 2 juillet 2020 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'article N 11 de la zone NO , du plan local d'urbanisme : aspect extérieur ;

Considérant l'article N 11-1, les constructions, quelle que soit leur destination, doivent présenter un aspect compatible avec le caractère des lieux avoisinants, du site et des paysages ;  
Les façades latérales ou postérieures des constructions, les murs et pignons aveugles ainsi que les bâtiments secondaires doivent être traités avec le même soin que les façades principales et en harmonie avec elles ;

Considérant que le projet ne respecte pas les articles N11 et N11-1 du présent plan local d'urbanisme ;

**ARRÊTE****Article unique**

Le permis de construire est **REFUSÉ**.

Fait à Créancecy, le 30 juillet 2020

Le maire

Jocelyn CHAPOTOT

